

Notice d'information pour les traitements de données à caractère personnel opérés dans le cadre du service Jeunesse et Famille

1. Cadre général

Le service Jeunesse et Famille met ses services à disposition de la population de Dudelange et des services sociaux. Ses principales missions sont les suivantes (liste non-exhaustive) :

- l'orientation : le responsable du service reçoit les citoyens demandeurs – jeunes, familles... – et les oriente vers les services adaptés ;
- l'accueil et le soutien direct : le service apporte, dans la limite de ses possibilités, aide et soutien de manière directe aux citoyens demandeurs ;
- la communication et l'information entre services sociaux pour parvenir à une coordination optimale et une prise en charge du public ;
- la promotion des services auprès des citoyens, notamment par le « Diddelenger Bus » pour aller à la rencontre des citoyens et promouvoir les services de la Ville et ses projets.
- des informations et activités autour d'un thème précis pour une population cible (jeunesse, seniors...) ;
- l'organisation de bourses d'informations et d'autres journées de rencontre, afin de promouvoir un échange régulier avec la population ;
- l'organisation de formations concernant des sujets d'ordre familial de tout genre ;
- la coordination des formations « babysitting » et la gestion des listes afférentes ;

Toute consultation au service Jeunesse et Famille est volontaire, gratuite, anonyme et soumise au secret professionnel.

C'est dans ce cadre et dans le but d'assurer les services susmentionnés aux citoyens et de promouvoir le service Jeunesse et Famille que la Ville de Dudelange collecte, traite et gère des données signalétiques des personnes qui sollicitent l'assistance du service, ceci dans le cadre de l'accomplissement de ses missions d'intérêt public, voire de ses obligations légales.

2. Les coordonnées de la Ville et de son délégué à la protection des données

Les coordonnées de la Ville, agissant en sa qualité de responsable du traitement, sont les suivantes :

Ville de Dudelange, service Jeunesse et Famille

Adresse : Place de l'Hôtel de Ville
BP 73, L-3401 Dudelange

Téléphone : 51 61 21 – 1

Téléphone dédié : 51 61 21 – 6620

Adresse courriel : ville@dudelange.lu

Adresse courriel spéciale dédiée : laurent.krantz@dudelange.lu

Pour toute question concernant le traitement des données par la Ville, il y a lieu de contacter le délégué à la protection des données :

▪ par courriel : dpo@dudelange.lu

▪ par voie postale : Place de l'Hôtel de Ville

BP 73, L-3401 Dudelange

3. Les catégories de données, la licéité des traitements de données opérés, et les finalités du traitement

Les catégories de données traitées

La Ville traite les catégories de données suivantes :

- données d'identification, coordonnées de contact, indication des langues parlées, composition de la communauté domestique, renseignées sur différents formulaires.

La licéité des traitements de données opérés

La Ville de Dudelange traite les données aux fins de l'accomplissement des missions du service Jeunesse et Famille et réalise les traitements de données pour lesquels les citoyens ont soumis une demande et conféré leur consentement.

Les demandeurs ont à tout moment le droit de retirer leur consentement (sans que cela ne puisse porter atteinte à la licéité du traitement fondé sur le consentement effectué avant le retrait de celui-ci).

La Ville traite les données aux fins de l'accomplissement de ses missions d'intérêt public et des obligations légales mises à sa charge par la législation applicable en matière d'organisation des collectivités locales, en particulier :

- le décret du 14 décembre 1789 relatif à la constitution des municipalités (article 50) ;
- le décret des 14-26 août 1790 sur l'organisation judiciaire (titre XI, article III) ;
- la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;
- le règlement grand-ducal du 8 juin 1979 relatif à la procédure à suivre par les administrations relevant de l'Etat et des communes ;
- la loi du 19 juin 2013 relative à l'identification des personnes physiques, au registre national des personnes physiques, à la carte d'identité, aux registres communaux des personnes physiques.

Partant, le traitement de vos données est licite en application des dispositions de la loi du 1^{er} août 2018 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel et de l'article 6, paragraphe 1^{er}, points c) et e) du règlement général sur la protection des données (règlement (UE) 2016/679).

Les finalités du traitement

Les finalités du traitement auxquelles sont destinées les données sont les suivantes :

- vérification que les inscriptions répondent aux conditions préalablement définies par la Ville (p.ex. âge minimum, citoyen dudelangeois) ;
- distribution des formulaires relatifs à l'inscription sur la liste des babysitters ;
- garantie d'une certification nominative à la suite des formations ;
- contrôle des données par recours aux registres communaux des personnes physiques afin de décider au bien-fondé de la demande de diffusion de listes ;
- prise de contact après une période d'une année pour réévaluer la demande ;
- gestion de la liste de babysitters sur laquelle toute personne dudelangeoise certifiée en tant que babysitter peut être retenue ;
- diffusion de la liste à des personnes qui en font demande explicite et ont été identifiées en tant que parents ou tuteurs de mineurs ;

- dans le cas de la demande d'accompagnement : orientation aux services compétents ou/et information façon adéquate.

4. Les sources de données et leurs destinataires

Les données utilisées pour envoyer des informations portant sur le service Jeunesse et Famille sont tirées des formulaires (papier ou digitaux) soumis par les personnes sollicitant un service.

Le service Jeunesse et Famille de la Ville de Dudelange est destinataires des données.

Dans l'accomplissement de ses missions d'intérêt public, la Ville transmet les données, y compris par voie d'accès direct, aux catégories de destinataires suivantes :

Dans le cadre des formations :

- aux agents de formation (sous-traitant) éventuels ;
- aux institutions formatrices.

Dans le cadre de la distribution de la liste des babysitters :

- aux parents intéressés.

Toute personne, qui à quelque titre que ce soit, intervient dans le cadre des opérations de gestion, de contrôle et de maintenance et toute personne ayant plus généralement accès au fichier de données à caractère personnel, est tenue d'en respecter le caractère confidentiel, sauf pour les besoins des échanges nécessaires entre les personnes intervenant dans le traitement des données. L'article 458 du Code pénal leur est applicable.

5. La collecte des données auprès de la personne concernée : caractère obligatoire de la fourniture de données et les conséquences en cas de refus de les fournir

La fourniture des données suivantes est obligatoire :

1. Formations

- nom(s) du demandeur ;
- prénom(s) du demandeur ;
- adresse, code postal et localité du lieu de résidence du demandeur ;
- date de naissance du demandeur ;
- numéro de téléphone du demandeur ;
- adresse électronique du demandeur.

2. Distribution de la liste des babysitters

- nom(s) du demandeur ;
- prénom(s) du demandeur ;
- adresse, code postal et localité du lieu de résidence du demandeur ;
- numéro de téléphone du demandeur ;
- adresse électronique du demandeur.

3. Création et gestion de la liste des babysitters

- certification en tant que babysitter.

Fourniture de données facultative :

- *langues parlées et disponibilités du demandeur.*

4. Demande d'accompagnement

- nom(s) du demandeur ;
- prénom(s) du demandeur ;
- adresse, code postal et localité du lieu de résidence du demandeur ;
- date de naissance du demandeur ;
- numéro de téléphone du demandeur ;
- nombre de personnes qui font part de la communauté domestique du demandeur

Un refus de la part de la personne de fournir les données demandées ci-dessus entraîne :

1. Formations

- refus de pouvoir participer à la formation demandée.

2. Distribution de la liste des babysitters

- refus d'accès à la liste.

3. Liste des babysitters

- refus d'intégration sur la liste.

4. Demande d'accompagnement

- refus d'accès à l'orientation.

6. Les durées de conservation

Les données sont conservées sous une forme permettant l'identification et la prise de contact pour la durée maximale de 12 mois à partir de la date de l'obtention du consentement, délai après lequel elles sont effacées.

De manière générale, les données relatives à la comptabilité (factures, notes de crédits) sont conservées pour une durée de 10 ans qui prend cours à la clôture définitive de l'exercice financier de l'année au cours de laquelle une taxe a été acquittée (en vertu de l'article 168 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988).

Les durées de conservation reprises ci-dessus s'appliquent sans préjudice d'un éventuel traitement ultérieur pour des finalités compatibles notamment à des fins statistiques ou de recherche scientifique ou à des fins archivistiques dans l'intérêt public (en particulier leur conservation par les Archives nationales) ou aux fins d'une procédure judiciaire en cours.

7. Le transfert de vos données vers un pays tiers

Vos données sont traitées au sein de l'espace économique européen.

8. Les droits de la personne concernée

Vous bénéficiez des droits prévus au chapitre III (articles 12 à 22) du règlement (UE) 2016/679.

Vous disposez ainsi, dans la limite de la réglementation applicable, du droit d'accès à vos données (article 15), du droit à la rectification des données (article 16), du droit à l'effacement de vos données dans les conditions prévues par l'article 17 dudit règlement ainsi que du droit à la limitation du traitement (article 18) et à la portabilité (article 20).

Le traitement de vos données n'implique pas de prise de décision automatisée produisant des effets juridiques vous concernant ou vous affectant de manière significative de façon similaire.

Toute communication relative à une demande d'information, à une réclamation ou quant à l'exercice de vos droits prévus par les dispositions du règlement (UE) 2016/679 est à adresser au délégué à la protection des données de la Ville (dpo@dudelange.lu ; Place de l'Hôtel de Ville ; BP 73, L-3401 Dudelange).

9. Réclamation auprès de la Commission Nationale pour la Protection des Données (CNPD)

Si, après nous avoir contacté, vous estimez que le traitement de vos données effectué par la Ville constitue une violation du règlement (UE) 2016/679 ou que vos droits prévus par ledit règlement ne sont pas respectés, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission nationale pour la protection des données (CNPD), 15, Boulevard du Jazz, L-4370 Belvaux, téléphone (+352) 26 10 60 – 1 (<https://cnpd.public.lu>).

internet
www.dudelange.lu

e-mail
ville@dudelange.lu

fax
+352 51 61 21-299

téléphone
+352 51 61 21-1

adresse postale
BP 73 L-3401 Dudelange